

PASSERELLE POUR L'EMPLOI – ADAPEI 44

SAccSoE

Service d'Accompagnement Social pour l'Emploi

RAPPORT D'ACTIVITE **2015**



Le service Passerelle pour l'Emploi est un service résolument tourné vers l'intégration en milieu ordinaire de travail. Il prend en compte l'ensemble des difficultés repérées, celles des personnes accompagnées, de leur environnement proche et celles de l'environnement de travail.

L'accompagnement professionnel auprès de la personne handicapée mais aussi de l'entreprise nécessite souvent d'être renforcé par un accompagnement social et parfois médical. Ce double, voire triple accompagnement représente la clef d'entrée d'un parcours de la réussite et plus, d'un projet de vie cohérent.

La situation des personnes est en constante fluctuation que ce soit en raison de modifications de leurs attentes, de leurs potentiels, de leur maturité, de leur état de santé ou des évaluations des expérimentations réalisées en entreprise. Le projet individuel est donc sans cesse réinterrogé sur sa pertinence et nécessite des réajustements réguliers.

Il doit aussi tenir compte des impacts importants sur la vie des personnes provoqués par les décisions concernant les changements de travail, changement de logement... et nécessite un dialogue permanent et une large coordination avec tous les acteurs concernés (organismes de tutelle, établissements d'origine, organisme de formation, structures de soins, famille..) ou des passages de relais pour assurer la cohérence globale du parcours de la personne.

L'accompagnement à l'emploi ne peut pas être traité par des actions ponctuelles mais relève bien d'une vision d'ensemble, d'une conception et de la mise en œuvre d'une organisation spécifique. L'articulation des différents services de Passerelle pour l'Emploi s'inscrit donc dans une volonté de travail collectif considérant les personnes dans leur globalité, de façon non morcelée.

Pour aider les personnes accompagnées à accéder à un emploi durable en entreprise, le service Passerelle pour l'emploi s'appuie sur :

- Un double accompagnement soutenu, auprès de l'entreprise et auprès de la personne handicapée,
- Un accompagnement intégré : professionnel et social
- Un accompagnement individuel et collectif

Le dossier du SAVS SAccSoE, Service d'Accompagnement Social pour l'Emploi comprend 2 entités regroupées :

- ◆ Le **SAVS SAccSoE** qui accompagne depuis 2008 les personnes handicapées engagées dans une démarche d'insertion professionnelle en milieu ordinaire, orientée par la CDAPH en ESAT et accompagnées parallèlement par l'ESAT hors les murs. 20 places financées par le conseil départemental.
- ◆ Le **dispositif DIAPSAH** qui concerne des apprentis reconnus travailleurs handicapés avec ou sans notification ESAT ; 6 places supplémentaires financées depuis 2012, rattachées au SAVS SAccSoE. Ces 6 places équivalent à un nombre supérieur d'accompagnement au regard de la spécificité du dispositif. En 2015, ces **6 places ont permis l'accompagnement effectif de 13 apprentis.**

Passé en commission CROSMS le 28 mai 2008, le SAVS SAccSoE a reçu un agrément pour « *une capacité de 30 places, destinées à accompagner les personnes souffrant d'un handicap mental ou psychique engagées dans un processus d'insertion dans le milieu ordinaire de travail avec l'ESAT hors les murs de l'ADAPEI 44.* » (Article 1 de l'arrêté de création).

En 2015, ce sont donc 26 places sur les 30 autorisées qui sont actuellement financées.

Pour l'année 2015, ce sont au total :

**37 personnes qui ont été accompagnées
pour un financement de 26 places
soit un coefficient de 1.4**

RAPPORT D'ACTIVITES

L'activité du service est présentée à partir de la trame proposée par le conseil départemental et jointe à ce rapport.

Afin de donner une meilleure visibilité sur les différents publics et sur les prestations proposées au regard de la situation et du statut des candidats (emploi ou formation, travailleurs d'ESAT ou apprentis), le rapport d'activité est complété de certains items.

Couverture territoriale de l'ensemble du service :

Territoire 44	Nombre de personnes	%
Nantes Métropole	23	62.1 %
Carène	4	10.8 %
CC Castelbriantais	3	8.1 %
CC Ancenis	2	5.4 %
CC Pornic	1	2.7 %
CC Derval	1	2.7 %
Cap Atlantique	1	2.7 %
CC Blain	1	2.7 %
CC Clisson	1	2.7 %

Origine des apprentis :

	Apprentis de + de 20 ans	
IME	2	
ITEP	1	
Education Nationale		3
ULIS	1	
EREA	1	
Lycée professionnel	1	
Autre contrat d'apprentissage	1	
SESSAD	2	
Centre de postcure	1	
ESAT hors les murs	2	
APIC'S	1	
	13	

La plupart des apprentis sollicitent le dispositif d'appui à l'apprentissage sur recommandation d'un professionnel ou d'un établissement (coordonnateur départemental pour l'apprentissage des jeunes en situation de handicap, établissements et services médico sociaux, établissements scolaires, ...) en amont du contrat en alternance. Un premier contact a généralement lieu alors que l'apprenti a pu valider son projet professionnel ou dès lors qu'il a trouvé un maître d'apprentissage.

Lors de cet entretien, le jeune et sa famille formulent la demande d'accompagnement, expriment les besoins ressentis et ils sont informés de la spécificité du dispositif (appui professionnel et social pour sécuriser le contrat en alternance).

Les trois quarts de l'effectif intègrent le service entre juillet et septembre.

Le dernier quart de l'effectif est réservé aux jeunes, sans solution d'accompagnement, ayant démarré leur contrat d'apprentissage pour qui le CFA ou/et l'entreprise constatent un besoin important d'accompagnement au regard des observations réalisées sur les premières semaines du contrat. Dans ce cas, les dernières entrées peuvent s'échelonner entre octobre et décembre.

L'accompagnement social proposé par SAccSoE et l'accompagnement socio-professionnel du dispositif DIAPSAH prennent la forme d'actions individuelles au regard des problématiques des personnes accueillies et d'actions collectives.

Sur la base des projets personnalisés d'accompagnement, il s'agit principalement de travailler les questions liées à :

- ◆ La mobilité : pour être autonome pour se rendre sur son lieu de travail et, selon les projets professionnels, aider à passer le permis de conduire
- ◆ La vie professionnelle : aider à la compréhension du monde du travail, développer l'autonomie sur le poste de travail, sensibiliser le maître d'apprentissage aux conséquences du handicap, rechercher des solutions aux difficultés rencontrées,...
- ◆ La formation : aider à faire le lien entre les apprentissages au CFA et la mise en pratique en entreprise
- ◆ La santé : accompagner les démarches vers un suivi adapté. Réaliser des actions de prévention.
- ◆ L'autonomie dans la vie quotidienne : l'organisation personnelle est de fait modifiée par l'accès au milieu ordinaire : gestion des horaires, des courses, de l'organisation dans le logement....
- ◆ La temporalité : concilier les temps de la vie personnelle, professionnelle, de formation
- ◆ L'aide à la compréhension, à la médiation et au positionnement personnel face à des situations problèmes avec la famille, les collègues, les amis, les voisins...

Des activités collectives sont également proposées régulièrement aux personnes accompagnées. Elles sont renforcées pendant les périodes plus difficiles (fêtes de fin d'année et période estivale) afin :

- ◆ de lutter contre l'isolement, parfois accentué par la démarche d'intégration en entreprise,
- ◆ travailler sur les codes sociaux indispensables pour intégrer le milieu ordinaire
- ◆ travailler sa relation à l'autre
- ◆ renforcer l'estime de soi

Lyliane JEAN
Directrice